


Fiscalité : les députés condamnent «l'extraterritorialité» américaine contre l'avis du gouvernement

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 23:22,

Mis à jour hier à 23:57

▶ Écouter cet article 

00:00/03:02 



L'Assemblée nationale. *Le Figaro*

L'amendement, déposé par le Républicain Olivier Marleix, vise à régler le problème des citoyens français nés aux États-Unis qui sont «assujettis à l'impôt sur le revenu aux États-Unis, bien que sans y avoir habité».

Les députés ont condamné mardi 26 juillet l'extraterritorialité américaine qui impose aux citoyens français nés aux États-Unis d'y payer des impôts, en approuvant contre l'avis du gouvernement un amendement symbolique qui n'aura pas de portée sur les conventions internationales.

L'amendement, déposé par le député d'opposition LR Olivier Marleix et soutenu par l'opposition, vise à régler le problème de longue date des dénommés «*Américains accidentels*», citoyens français nés aux États-Unis qui sont «*assujettis à l'impôt sur le revenu aux États-Unis, bien que sans y avoir habité*».

«*C'est notre devoir de défendre nos citoyens*», a déclaré M. Marleix, dont le texte a été approuvé par 237 voix contre 182. «*Cette situation est épouvantable pour les Américains accidentels qui n'arrivent pas à régler une situation qui est maintenant connue depuis de nombreuses années*», a-t-il déploré. L'administration fiscale américaine se prévaut de la loi Fatca (Foreign account tax compliance act) appliquée en France depuis 2013 pour exiger que les binationaux déclarent leurs revenus aux États-Unis.

«Application réciproque»

Face à cette situation, l'amendement «*appelle à une application réciproque*» de ce que les Américains accidentels dénoncent comme «*une double imposition*», afin que la France puisse elle aussi imposer les citoyens nord-américains nés en France. Le débat a donné lieu à de virulentes prises de position contre «*l'extraterritorialité*» américaine, plusieurs députés exprimant leur ras-le-bol face à une situation qui n'a toujours pas été réglée. «*L'extraterritorialité est une honte*», s'est emporté André Chassaing, proutident du groupe communiste. «*Ce qui est en procès ici c'est l'extraterritorialité des États-Unis et l'approbation de cet amendement est un signe que la France le refuse*», a renchéri le PS Philippe Brun. «*Cela fait 30 ans que les États-Unis abusent de leur situation d'impérialisme juridique pour appliquer leurs normes*», s'est emporté le RN Jean-Philippe Tanguy, dénonçant que «*la France se soumette à tout avec les autres pays européens*».

Face à l'opposition qui unissait ses forces pour faire passer le texte, le gouvernement a demandé à M. Marleix de le retirer, ce qu'il a refusé. «*Nous reconnaissons qu'il y a toujours un problème*», a tenté le ministère des Comptes publics Gabriel Proutal, qui a promis de poursuivre «*le travail*» pour régler le problème. «*Mais cet amendement n'est pas acceptable, car il conditionne une convention internationale dont la France est signataire*», a-t-il affirmé.

En juillet 2019, les banques françaises avaient alerté concernant l'absence d'accord sur l'application du Fatca qui permet aux États-Unis de demander aux banques étrangères des informations sur leurs clients considérés comme Américains. Par peur de représailles de la justice américaine en cas de refus de communication

d'informations et de procédures potentiellement coûteuses, certains établissements bancaires préfèrent ainsi empêcher ces particuliers français d'avoir accès à leurs services.